

Réunion de conseil municipal du 29/03/2024 en session ordinaire

Etaient présents :

Mme Catherine VIEL, maire; M. Damien PHILIPPE, 1^{er} adjoint ; Mme Sophie GIOT, 2^{ème} adjointe ; Mme Marcelle CHOISNARD, M. Antoine COTTIN, Mme Sandrine LELEGARD, Mme Noëlle VIEL

Etaient absents excusés :

Etaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME, Mme Laura LORET

Pouvoir : Mme Laura LORET à Mme Sophie GIOT

Secrétaire de séance : Mme Sophie GIOT est désignée secrétaire de séance

Séance ouverte au public

Ouverture de la séance à 20h00

La séance est enregistrée

I-Approbation du PV de la séance de conseil du 8/03/2024

Mme le Maire propose de voter l'approbation du PV de la séance de conseil du 8/03/2024.

Seuls les élus présents lors de cette séance peuvent voter.

Il a été voté ce qui suit :

4 voix pour
2 voix contre
0 abstention

II-Délibération achat d'une boîte aux lettres pour la mairie

Mme Noëlle VIEL présente plusieurs modèles de boîtes aux lettres.

Le conseil s'accorde sur l'achat d'une boîte aux lettres à simple ouverture, la moins chère et autorise Mme le Maire à procéder à l'achat de celle-ci.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

III-Délibération achat fournitures de bureau

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de racheter des fournitures telles que enveloppes, ramettes de papier, etc...

Le conseil autorise Mme le Maire à acheter des fournitures de bureau à hauteur de 1000 € maximum (numéro de compte 6064), registre d'état civil compris.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

IV-Délibération signature devis pour reliure registre d'Etat-Civil

Mme le Maire informe le conseil de manques concernant la tenue des registres d'Etat Civil depuis à 2011 et de l'absence de reliure des registres d'Etat Civil depuis 2003. Il est nécessaire de faire relier les registres de 2003 à 2012 puis de 2013 à 2022.

Deux devis ont été présentés : - atelier du patrimoine : 370,34 € pour les deux registres (soit 185,17 € par registre)

-SEDI : 585,76 € pour les deux registres (soit 292,88 € par registre)

Le conseil se prononce pour le devis s'élevant à 370,34 € et autorise Mme le Maire à engager la dépense.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

V-Délibération pour l'achat de cailloux

Mme le Maire demande l'autorisation pour acheter deux camions de cailloux de 20/40 pour un montant de 681,84€ par camion.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

M. Damien PHILIPPE demande à Mme le Maire de se rapprocher de la famille Toquet pour réparer le bas-côté de la rue de folleville qui a été très fortement endommagé, lors de passages successifs de tracteurs avec bennes, alors que la rue était difficile d'accès du fait d'un événement particulier ; et ce malgré l'accès à leurs champs par une autre voie possible. Il ajoute que ce jour-même une habitante lui a encore fait part du fait qu'elle a failli rester coincée à cet endroit avec sa voiture.

Le conseil demande à ce que ces réparations soient évidemment réalisées à leurs frais. Mme Sophie GIOT rappelle à Mme le Maire que cette dernière au début du mandat avait demandé à ce que tous les agriculteurs qui abîment/salissent les voies, les remettent en état.

Lors de cette discussion, M. Damien PHILIPPE demande également à Mme le Maire à ce que les branches tombées, suite aux multiples tempêtes, sur les bas-côtés de la route, soient ramassées. Elle lui répond que, concernant ce sujet, un courrier allait être envoyé aux propriétaires des haies concernées. Il lui est rétorqué que cela fera bientôt six mois qu'elles sont par terre et qu'en tant que service public, il n'est plus temps d'attendre et qu'il faut agir pour dégager le bord des routes, en demandant à ce que l'agent technique intervienne, quitte à les couper pour les remettre dans le pied des haies.

Mme le Maire informe qu'elle a obtenu une benne de grattage de route qui servira également à réparer les bas-côtés.

Concernant l'achat de cailloux, M. Antoine COTTIN précise que six camions ont été prévus au budget pour l'année 2024.

VI-Délibération pour une convention entre une fourrière et la commune pour les animaux errants

Mme le Maire souhaite avoir plus d'informations et demande à ce que cette délibération soit reportée.

VII-Délibération Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat (suite avis CST)

Mme le Maire fait lecture :

« Suite au projet de délibération du 8 décembre 2023, octroyant et définissant les modalités de la prime pouvoir d'achat, nous avons soumis ce projet, au Comité Social Technique Paritaire pour avis de leur part. Par décision du 8 février 2024, le CST a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet. Nous devons donc délibérer à nouveau pour que cette délibération devienne applicable. »

Mme le Maire précise que ce paiement devrait se faire fin avril

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

VIII-Délibération création/suppression de poste adjoint technique

Mme le Maire explique la nécessité d'augmenter de deux heures par semaine le temps de travail de Mme Nelly BIHET, précisant que celle-ci s'occupe du ménage de la salle des fêtes, de la mairie, et ponctuellement de l'état des lieux de la salle des fêtes.

Il faut donc, dans un premier temps, supprimer son poste d'adjoint technique de trois heures hebdomadaires, puis dans un second temps recréer un poste d'adjoint technique de cinq heures hebdomadaires.

Mme le Maire chiffre cette augmentation à environ 1800 € par an, charges comprises.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

IX-Délibération factures : UAMC, Maires de France, Réparation lave-vaisselle, Entretien haie communale

- Concernant le paiement de la facture UAMC (Union Amicale des Maires du Calvados) s'élevant à 135,32 €,

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- Concernant le paiement de la facture pour l'Association des Maires de France s'élevant à 45 €,

Il a été voté ce qui suit :

0 voix pour
6 voix contre
2 abstention

M. Damien Philippe questionne Mme le Maire sur l'origine de cette facture, laquelle lui répond qu'il s'agit de l'abonnement à l'Association des Maires de France.

M. Damien PHILIPPE lui demande comment il est possible qu'elle puisse aujourd'hui leur présenter cette facture alors même que le conseil municipal a déjà délibéré dernièrement contre le renouvellement d'adhésion à cette association. Il avait alors été exposé qu'il n'y avait pas de raison que la municipalité paye pour une association qui avait conseillé au Maire de ne pas respecter le droit des élus, ce qui avait entraîné une procédure au tribunal administratif qui aura coûté 3168 € en frais d'avocat pour défendre Mme le Maire contre le conseil municipal, celle-ci ayant au final perdu.

- Concernant le paiement de la facture à l'entreprise Froid 14 pour la réparation du lave-vaisselle s'élevant à 274,21 €,

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Les élus rappellent aussi à Mme le Maire qu'une délibération a déjà été prise l'année précédente concernant l'achat d'une grille pour maintenir les verres dans le lave-vaisselle et qu'il serait souhaitable que celle-ci soit enfin achetée afin de limiter la casse des verres.

- Concernant le paiement de la facture pour la coupe d'une haie communale s'élevant à 400,80 €,

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Alors que Mme le Maire évoquait les futurs entretiens de cette haie par l'entreprise Toquet, embauchée par la commune, M. Damien PHILIPPE suggère de, tout simplement, demander à l'entreprise embauchée par l'intercom pour faire le broyage des bords de route, d'inclure un passage sur cette haie communale, ce qui ne coûtera alors strictement rien.

X-Délibération subventions (Porte-drapeau, Comité des fêtes, voyages scolaires)

- Concernant le porte-drapeau, Mme le Maire propose d'augmenter la subvention, passant de 100 € à 150 €

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- Concernant le Comité des fêtes, Mme le Maire propose de renouveler la subvention s'élevant à 400 €

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- Concernant les subventions allouées aux voyages scolaires des enfants de la commune, Mme le Maire propose la somme de 20 €.

Après débat entre les élus, le conseil s'accorde à donner 25 € pour les enfants scolarisés à l'école primaire, puis 50 € pour les enfants scolarisés au collège.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

XI-Délibération achat pour commémorations

Mme le Maire demande à ce que le conseil municipal lui accorde une somme pour financer des pots lors des commémorations du 8 mai, du 8 juin (libération de Colombières), ainsi que pour une inauguration des plaques de rue qu'elle veut faire.

Les élus s'accordent sur le renouvellement de la somme de 250 € alloués au financement des pots en lien avec les commémorations. En revanche ils refusent que Mme le Maire dépense de l'argent supplémentaire pour financer un énième pot pour l'inauguration des plaques de rue qu'elle confirme faire malgré tout ; ceux-ci estimant d'une part que la pose de ces plaques était une obligation, que nombre de personnes sur la commune sont mécontents de ne pas avoir eu les numéros de leur habitation fournis et que contrairement à ce que prétend Mme le Maire, rien ne nous oblige à offrir un pot en remerciement de subventions données.

Concernant la somme de 250 € alloués aux pots en lien avec les commémorations uniquement,

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

DIVERS

Mme le Maire fait état de vols dans le cimetière la concernant ainsi que du vol de deux arrosoirs. Elle demande donc aux élus de lui faire remonter les informations en cas d'autres vols constatés dans ce lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22h27

La secrétaire de séance ,

Sophie GIOT

Le Maire,

Catherine VIEL